



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Question au Gouvernement n° 729

Texte de la question

PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandra Regol.

Mme Sandra Regol. Le nombre des bénéficiaires de l'aide alimentaire a augmenté de 229 % en dix ans, c'est-à-dire qu'il a triplé, avec une hausse particulièrement drastique lors des deux dernières années. Comme vous le savez, environ trois quarts de ces personnes sont des femmes, car les femmes sont toujours les premières victimes, souvent dans l'indifférence générale – certains collègues l'illustrent en ricanant ! Les bénéficiaires incluent également un nombre croissant de travailleurs pauvres, d'étudiants et de retraités, comme me l'a rappelé hier la banque alimentaire du Bas-Rhin. En somme, il s'agit de toutes les catégories que vos réformes affectent directement.

Dans les supermarchés, les prix explosent : le taux d'inflation avoisine 17 %, et atteint même 30 % lorsqu'il s'agit des aliments premier prix. Le cercle vicieux de l'inflation bat son plein : la pauvreté se massifie et l'alimentation devient la variable d'ajustement du budget des ménages. Quel recul terrible !

Pourtant, pour parler votre langage, mesdames et messieurs les membres du Gouvernement, la pauvreté coûte beaucoup plus cher que les investissements nécessaires à son éradication. Nous vous proposons donc de faire des économies en agissant. Il est estimé qu'entre 8 et 10 millions de personnes ne sont plus en mesure de manger à leur faim. Vous avez parlé de chèques ou encore de paniers ; certes, vous maniez très bien le champ lexical, mais nous attendons toujours des actions concrètes.

La proposition de loi visant à mieux manger en soutenant les Français face à l'inflation et en favorisant l'accès à une alimentation saine, déposée par ma collègue Francesca Pasquini, vise justement à instaurer une réponse d'urgence qui prendrait la forme d'une prime alimentation de 50 euros par mois et par personne. C'est bien moins que ce que nous aurions souhaité, mais nous avons tâché de rendre le texte acceptable pour vos troupes. Elle tend également à éviter 4 000 cancers chaque année en supprimant les nitrites ainsi qu'à prendre soin des enfants et du climat en renforçant l'option végétarienne dans les cantines – des investissements pour l'avenir, donc. Malheureusement, vos troupes ont réduit en commission la prime alimentation à une aide sèche de 2 euros seulement par an et par personne.

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, pourquoi le Gouvernement choisit-il de faire courir à la population française des dangers sanitaires et alimentaires ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES et sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

M. Maxime Minot. Et de la dette !

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Votre indignation serait un peu plus crédible si vous aviez voté les mesures que nous avons adoptées pour défendre le pouvoir d'achat des ménages plus modestes. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Sylvain Maillard. Il a raison !

Mme Sandra Regol. C'est indécent ! Nous voulons des réponses !

M. Bruno Le Maire, ministre . Vous, La France insoumise et toute la NUPES seriez plus crédibles si vous aviez voté la revalorisation des APL – aides personnalisées au logement –, celle des minima sociaux, celle des bourses étudiantes que mentionnait à l'instant Sylvie Retailleau, ou encore le repas à 1 euro pour les boursiers. Votre indignation quant au pouvoir d'achat des travailleurs serait plus crédible si vous aviez voté l'indemnité carburant qui leur était destinée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Mme Sandra Regol. Répondez à ma question !

M. Bruno Le Maire, ministre . Votre indignation quant aux effets de l'inflation serait plus crédible si vous aviez voté le bouclier énergétique qui protège tous les ménages contre l'explosion des prix du gaz et de l'électricité. Vous seriez plus crédible si, au lieu de rejeter pour des motifs idéologiques nos propositions visant à défendre nos compatriotes, vous aviez soutenu les mesures qu'ont prises le Gouvernement et la Première ministre pour préserver le pouvoir d'achat des plus modestes.

M. Maxime Minot. Et la question, vous comptez y répondre ?

Mme Sandra Regol et Mme Marie Pochon . Pouvez-vous répondre aux questions que l'on vous pose ?

M. Bruno Le Maire, ministre. Votre défense indignée des plus modestes serait plus crédible si vous ne proposiez pas, aux côtés de La France insoumise, de supprimer la défiscalisation des heures supplémentaires, qui profite aux ouvriers, aux employés et aux travailleurs rémunérés au niveau du Smic ! Vous vous apprêtez à leur voler 150 euros par mois !

Mme Sandra Regol. Il est clair que vous n'avez aucune réponse à donner !

M. Bruno Le Maire, ministre. Votre plaidoirie indignée pour les artisans et les commerçants – tout comme celle de La France insoumise – serait un peu plus crédible si vous n'aviez pas défendu l'augmentation des cotisations employeur, qui ferait perdre 700 euros par mois à un fleuriste ayant embauché un employé rémunéré au niveau du Smic.

Mme Sandra Regol. Mais répondez ! Ce n'est quand même pas compliqué !

M. Bruno Le Maire, ministre. (Le ministre poursuit alors que le micro a été coupé.) Voilà La France insoumise : des indignations de pacotille ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

Données clés

Auteur : [Mme Sandra Regol](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Écologiste - NUPES

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 729

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 avril 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 avril 2023